

Paris, le 19 octobre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**LA CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODE AUX POPULATIONS
SITUÉES AUTOUR DES CENTRALES NUCLEAIRES FRANÇAISES
SE POURSUIT JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2009**

La 4^{ème} campagne de distribution de comprimés d'iode stable a débuté le 15 juin dernier et se poursuit jusqu'à fin décembre 2009 autour des 19 centrales nucléaires françaises. Au 30 septembre, 41 % des personnes intéressées sont venues retirer leurs comprimés en pharmacie et plus de 275 000 boîtes ont été distribuées. Ce résultat est encourageant mais il reste à améliorer car la prise d'iode stable est un acte de protection essentiel en cas d'accident nucléaire.

Un dispositif de retrait simple

Les familles et collectivités (écoles, mairies, entreprises, hôtels, etc.) situées dans un périmètre de 10 kilomètres autour de chaque centrale nucléaire française sont concernées par cette campagne de distribution d'iode stable : soit environ 400 000 foyers et 2 000 établissements recevant du public, répartis sur 500 communes.

Les personnes ou collectivités n'ayant pas encore retiré leurs comprimés en pharmacie sont invitées à le faire sans tarder et avant le 31 décembre 2009. Il leur suffit de se munir du bon de retrait reçu par courrier en juin dernier et de se présenter dans l'une des pharmacies situées dans une zone de 10 km autour des centrales nucléaires. En cas de perte de ce dernier, des bons vierges sont disponibles en pharmacie.

Le comprimé d'iode stable : un moyen de protection efficace

En cas d'accident nucléaire, de l'iode radioactif pourrait être rejeté dans l'atmosphère. Respiré ou avalé, il pourrait accroître le risque d'apparition de cancer de la thyroïde. En saturant cet organe, l'iode stable évite la fixation de l'iode radioactif, limitant ainsi notablement les risques pour la santé.

Il est donc important pour le public de retirer ses comprimés d'iode stable en pharmacie et de bénéficier ainsi des conseils d'un professionnel de santé.

En cas d'accident nucléaire, l'ingestion d'iode stable devrait être combinée à la mise à l'abri et pourrait être complétée par d'autres actions de protection telles que les restrictions alimentaires et l'évacuation.

Un large dispositif d'information accompagne la distribution d'iode afin de sensibiliser les riverains et les rendre acteurs de leur propre protection. Un site Internet (www.distribution-iode.com) et des supports d'information sont mis à leur disposition.

Cette campagne est organisée par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), les ministères chargés de l'Intérieur et de la Santé, avec le soutien notamment financier d'EDF et le concours de l'Association nationale des commissions locales d'information (Ancli), des Cli, de l'Ordre national des pharmaciens, des syndicats des pharmaciens d'officine et de l'Association de pharmacie rurale.

Contacts presse ASN : Evangéla Petit – 01 40 19 86 61 - Emmanuel Bouchot – 01 40 19 87 78